

> Pénalisation

Cachez ces putes que je ne saurais voir

Adoptée par l'Assemblée nationale le 4 décembre, la proposition de loi visant à pénaliser les clients des prostituées achève un processus revigoré sous l'ère sarkozyste. Décryptage d'un dispositif pénal et de ses quelques mesurées sociales.

JE NE VEUX pas d'une société dans laquelle le sexe serait un service fourni à des voitures qui défilent comme des hamburgers à partir d'un menu qui détaille avec des noms de fleurs des prestations et dans lequel il faudrait piocher. Je ne veux pas d'une société où les femmes ont un prix. Je ne veux pas d'une société où les femmes font l'objet, c'est le cas dans quelques pays, d'une ristourne pour les clients séniors, d'une autre pour les titulaires de minima sociaux, d'une autre ristourne, pour ceux qui viennent à vélo. Je n'en veux pas.

Elle avait la mine grave, investie, notre ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, ce vendredi 29 novembre à l'Assemblée nationale. Face à elle, un hémicycle aux trois quarts vides, relativement assoupi : paradoxe frappant quand on sait la flambée médiatique provoquée par le projet de loi de pénalisation des clients des prostituées. Rappelant la position abolitionniste de la France adoptée depuis la fin de la guerre, Vallaud-Belkacem affirmait qu'en quelques années la prostitution avait changé de visage puisque sur les 20 000 prostituées recensées, 90 % seraient des femmes étrangères¹ placées sous la férule de réseaux mafieux. Si personne ne nie l'existence de tels réseaux, la peinture du paysage prostitutionnel en France ne convainc pas tout le monde. D'abord parce que la prostitution n'a rien d'un phénomène homogène. « Ce n'est pas la même chose d'être migrante et de travailler dans un pays où on ne parle pas la langue que d'être une Française

affichant 30 ans de prostitution de rue, avec un appartement et un quartier où on est connue, ou bien d'être un migrant qui travaille sur les lieux de drague ou bien encore de bosser dans des salons de massage ou des bars. La prostitution recouvre des contextes très différents qui induisent des problématiques particulières. » La précision est fournie par Antoine, membre de Cabiria, association de santé communautaire travaillant avec les prostituées de Lyon. Cabiria a signé avec d'autres organisations, dont Act Up et le Strass², une plate-forme dans laquelle sont démontés pièce par pièce les arguments des souteneurs du projet de loi de pénalisation des clients³. Très loin dans la stratosphère de la posture patriarcale des 343 queutards et de leur pétition « Touche pas à ma pute » fourbie par le magazine *Causeur*, Caribia estime que le vote du susdit projet se traduirait avant tout pour les travailleuses du sexe par une vulnérabilité



« Les conséquences de cette loi, on les voit : les clients ont peur et de fait il y a moins de travail dans la rue. »

bilité accrue et une coupure avec les associations de soutien. « Ce prétendu chiffre de 20 000 prostituées

en France reflète uniquement l'activité de la police, poursuit Antoine. Il concerne essentiellement des personnes qui travaillent dans la rue et les grandes villes et ne tient pas compte des petites villes, ou du travail par Internet ou petites annonces. Au total, on sait que le chiffre exact est plus élevé. » Même chose que ce ratio de 90 % de femmes étrangères établi d'après les contrôles d'identité de police dans la rue alors que la prostitution via Internet par exemple concerne principalement des Françaises et des Français, ou des migrants en situation régulière. Désaccord sur l'état des lieux de la prostitution, désaccord sur l'aide à apporter aux prostituées et sur le fonctionnement des différentes missions ministérielles qui se passent de l'avis des premières concernées assignées à un rôle uniquement victime, Antoine pointe du doigt l'éternelle cassure des politiques avec le terrain social : « Il est quand même probléma-

tique de proposer un dispositif au bénéfice des travailleuses du sexe sans les consulter. » Autre force présente sur le terrain et pour le moins dubitative quant à l'application de la loi : les syndicats de police. « Je crains que les procédures ne tiennent pas juridiquement. Cela va être très compliqué de réussir à prouver une relation commerciale. On peut le faire, mais en montant de lourds dispositifs avec des moyens importants. Or, je ne pense pas que la priorité dans nos missions soit de coincer les clients », témoignait par exemple le secrétaire général d'Unité Police SGPF⁴. Pire, un risque de dévoiement de la loi n'est pas à écarter selon Antoine : « La loi prétend aider les femmes lorsqu'elles iront porter plainte contre leurs clients. Or les plaintes des femmes aujourd'hui ne sont pas prises en compte par la police et je ne vois pas en quoi cette loi changerait quelque chose. Ce qu'on redoute c'est que ce nouveau dispositif législatif permette aux municipalités et aux préfetures de nettoyer un quartier des travailleuses du sexe, en mettant la pression, en envoyant les flics par exemple sur un secteur géographique harceler et arrêter les clients. » De fait si la nouvelle loi supprime dans le même temps, et c'est un progrès évident, le délit de racolage, elle rappelle que les pouvoirs de police du maire lui donnent toujours droit de

« réprimer les atteintes à la tranquillité publique » et « d'interdire ou de restreindre la présence de personnes prostituées sur la voie publique ». Infâme terminologie qui rappelle soudain bruyamment les stigmates millénaires dont on a affublé les « filles de mauvaise vertu ».

Perçue sous le prisme de l'offre et de la demande, la lutte contre la prostitution imaginée par les rédacteurs de la proposition de loi pourrait se résumer ainsi : si le client se raréfie, les réseaux garants de l'« offre » n'auront plus d'intérêt à importer leur chair fraîche dans l'Hexagone. Raisonnablement pour le moins simpliste pour qui connaît un tant soit peu la plasticité et la capacité d'adaptation des réseaux criminels. Reste que la raréfaction du client pose déjà un sérieux problème aux filles : « Les conséquences de cette loi, on les voit déjà puisque la pénalisation, même si elle n'est pas encore adoptée, produit ses effets : les clients ont peur et de fait il y a moins de travail dans la rue. De fait, des femmes acceptent déjà des clients qu'elles n'auraient pas acceptés avant, des types un peu trop soûls ou qui ont fumé. Or un client soûl aura des difficultés à jouer, du coup il va s'énerver ou demander le remboursement de la passe, la fille pourra accepter ou refuser, l'embrouille peut avoir lieu et entraîner une escalade de la violence. » Autre évolution inquiétante : lors de leur tournée, les membres de Cabiria peuvent rencontrer des filles exposées à un risque de contamination au VIH, une capote qui crève par exemple. Dans ce cas ils proposent de les accompagner rapidement aux urgences pour leur administrer un traitement très efficace s'il est pris dans les quatre heures suivant le risque. « L'an dernier sur une dizaine de cas, une seule a accepté : toutes les autres ont refusé parce qu'elles ne pouvaient pas s'arrêter de travailler, à cause du manque de clients. On ira demain ou on fera un dépistage dans six mois », nous ont-elles dit. »

Parallèlement à son pendant répressif, la loi liste un panel de mesures destinées à sortir les filles de la nasse prostitutionnelle. Pensée avant tout pour des migrantes clandestines, la loi prévoit un titre de séjour de six mois et le versement d'une allocation temporaire d'attente. Montant des cacahuètes : 336 euros par mois. « De la poudre aux yeux, estime Antoine. Dans la prostitution qu'on voit au quotidien, beaucoup ont déjà un travail salarié à côté qui ne leur suffit pas pour vivre. Et on ose parler de réinsertion des personnes prostituées ! »

SÉBASTIEN NAVARRO

1. De Roumanie, Bulgarie, Nigeria et Chine principalement.
2. Syndicat du travail sexuel. Cf. « Sur le dos des tapins », CQFD n°96 pour la position du Strass sur le précédent

projet de pénalisation des clients de 2011.
3. Disponible ici : <http://cabiria.asso.fr/La-proposition-de-loi-decryptee>.
4. Le journal de Saône-et-Loire, 04/12/2013.

MADE IN BANGLADESH

Pour une poignée de cacahuètes

C'est une barre haute de dix étages et longue comme un stade de foot, une forteresse de béton noirâtre constellée de meurtrières. Par ces ouvertures équipées de ventilateurs asthmatiques, dix-neuf mille ouvrières et ouvriers happaient l'oxygène qui les empêchait de suffoquer tout à fait dans l'air saturé et surchauffé de leur cage industrielle. Aujourd'hui ils respirent mieux, mais leur gagne-pain est en cendres : dans la nuit du 29 novembre, un incendie a ravagé l'usine de Standard Group, l'un des plus gros sites de production textile de Gazipur, dans la lointaine banlieue de Dhaka. Des étiquettes de Zara, Gap, Wal-Mart et Marks & Spencer ont été retrouvées dans les restes calcinés des vêtements.

Pour une fois, ce n'est pas l'ignorance patronale des règles de sécurité qui a mis le feu. L'incendie s'est déclenché durant les heures de fermeture, son origine criminelle ne fait guère de doute. Le clapier fumait encore que le BGMEA, le tout puissant lobby des maîtres du textile bangladais, incriminait déjà un acte de malveillance des ouvriers. C'est toujours le même refrain lorsqu'une usine textile flambe au Bangladesh : pour s'exonérer des conditions mortifères imposées à leur main-d'œuvre et justifier leur refus de dédommager les victimes, les employeurs ont coutume de se défausser sur les travailleurs. Mais, ce coup-ci, il se pourrait que la version officielle tombe juste.

Depuis début novembre, la machine à coudre de la planète se heurte à une contestation sociale explosive. Des dizaines de milliers d'ouvriers pourtant interdits de vie syndicale ont cessé le travail à plusieurs reprises et battu les pavés de Dhaka. Du jamais-vu dans l'histoire du pays. Bravant les menaces de rétorsion et les flash-balls de la police anti-émeute, les manifestants ont réussi à bloquer des centaines d'usines, à chahuter l'ordre politique et à ébranler le bizness des marques de sapes occidentales, choquées par l'extravagance de leur revendication : un salaire minimum de 100 dollars par mois. « Pour ne pas crever de faim après qu'on s'est tué à la tâche », expliquait un gréviste. Suite au massacre du Rana Plaza en juin dernier (1200 ouvriers morts écrasés dans l'effondrement de leur usine), gouvernement et patronat avaient promis d'améliorer généreusement les queues de cerises versées aux quatre millions de travailleurs du textile bangladais. S'ensuivirent de longs conciliabules, au terme desquels on décida, le 13 novembre dernier, de porter le salaire minimum de 40 dollars aujourd'hui à 68 dollars à partir de janvier prochain. Une hausse appréciable en apparence mais dérisoire dans les faits, qui rattrape à peine la courbe grimpanche de l'inflation.

À Gazipur, la colère continue de bouillir. Il se raconte que le patronat, soucieux de préserver les marges de ses acheteurs étrangers, se serait engagé à compenser l'ajustement salarial par une productivité accrue. Tu crèveras toujours de faim, mais tu te tueras un peu plus à la tâche. Pas étonnant que la forteresse soit partie en fumée.

OLIVIER CYRAN

